



Peut on ne pas payer le loyer à compter du préavis

Par **bouboukat**, le **02/04/2010** à **14:43**

Bonjour, nous sommes locataires et allons acheter une maison. Nous avons un préavis de deux mois. Nous aimerions ne pas payer notre loyer durant ce préavis et que notre propriétaire garde notre caution en lui versant, bien entendu, la différence des charges.
Merci pour votre réponse

Par **Untel**, le **02/04/2010** à **23:49**

Bonjour,
Le loyer et le dépôt de garantie sont deux choses différentes. Vous ne pouvez en aucun cas vous abstenir de payer votre loyer.
Vous pouvez toutefois essayer de convaincre votre propriétaire d'aller dans ce sens en faisant un état des lieux avant votre départ mais il y a peu de chance pour qu'il accepte.